

N° 313 - Emprunt de
750 000 F. Court. Bureau
de Bob

Révisé n° 2621 du 8.5.74.

Exercice en cours. Mises
MM 74 le 7 juin 1974
V. Regh.

La saisie rappelle au Conseil la décision n° 13/4/74 approuvée le 16.4.74 relative à l'emprunt de 750 000
devant permettre le financement du Bureau Bob et autres pour le sein. L'assemblée
prend connaissance de divers courriers en provenance de cette caisse (octroi du prêt, et plus
surtout difficultés pour l'octroi.)

Néanmoins, un prêt à court terme d'attente aux taux de 6.50% sur les sommes utilisées
peut être consenti. En ce qui concerne la courtoisie de ce prêt ou un prêt en long terme,
il pourra s'agir aussi bien d'un prêt bonifié que d'un prêt non bonifié sous les conditions
de taux et de durée sont inconnues.

Ces conditions sont cependant acceptées, vu l'urgence de ce problème et la rapidité qu'il y
a à doter la commune de l'achat d'un immeuble administratif nécessaire à son développe-
ment.